

Annick LACROIX, « Un service public à l'épreuve de l'indépendance algérienne (1956-1971), Le personnel de l'administration des P.T.T. », Master 2 d'histoire contemporaine, sous la direction de Raphaëlle Branche et Olivier Wieworka, université Paris 1-Sorbonne, mai 2009.

A la fois technique et humain, structurant l'ensemble du territoire, le réseau des postes et des télécommunications, fut au cœur de l'échange entre la France métropolitaine et sa colonie algérienne. Cette recherche de master 2 s'est cependant efforcée de ne pas réduire l'administration des PTT à son rôle « technique », celui de support matériel fondamental de l'information, pour s'intéresser davantage à son aspect « humain ». Ont ainsi été étudiés les différents groupes sociaux qui composaient alors le personnel de l'administration en Algérie, et plus particulièrement ceux qui, Français ou Algériens, hommes ou femmes, titulaires ou contractuels, passèrent d'une rive à l'autre de la Méditerranée au moment de la décolonisation. L'objectif était en fait de dépasser la rupture traditionnelle de 1962, pour enfin appréhender ensemble les deux espaces et les différentes temporalités.

A la fin de la guerre d'indépendance algérienne, l'administration française des Postes et Télécommunications dut faire face à des situations dramatiques. Des attentats visaient directement des bâtiments de l'administration ou certains de ses représentants, sans pour autant que l'on puisse conclure à une spécificité de la situation des agents de ce service public par rapport à ce que connut la population européenne d'Algérie dans son ensemble. Plus que le fait d'appartenir aux PTT, ce fut surtout la disparition de collègues, d'amis ou de parents qui rendit le quotidien insupportable. Progressivement, l'idée que le départ était inévitable s'imposa à une grande partie des agents « européens » des PTT.

Près de 6 800 des 7 500 agents titulaires français en service en Algérie furent ainsi rapatriés en 1962. Leur arrivée en France métropolitaine fut souvent désordonnée et on était loin des rapatriements échelonnés mis en place quelques années plus tôt pour les agents de Tunisie. Mais malgré ces départs précipités, il y eut très peu de cas de déclassement. Les fonctionnaires arrivés d'Algérie furent intégrés dans l'administration métropolitaine au même grade, au même indice, avec la même ancienneté, au besoin en surnombre. La rupture de carrière professionnelle fut amortie au maximum, même si le reclassement fut plus délicat dans le cas des agents non titulaires ou des fonctionnaires originaires d'Algérie et de statut civil de droit local qui désiraient rester dans les cadres de l'administration française. De véritables mesures furent mises en place pour les accueillir, les héberger et faciliter leur installation à plus long terme. Cette étude permet ainsi de relativiser l'idée d'un mauvais accueil de la métropole et d'une politique d'intégration des rapatriés exclusivement centrée sur l'emploi. Au sein de la « grande famille postale », le rôle des services sociaux de l'administration et des réseaux associatifs et syndicaux fut déterminant.

L'installation d'une nouvelle administration algérienne en juillet 1962 ne mit pas pour autant fin à la présence française. Le ministère français des PTT s'impliqua dans la coopération technique, décidée par les accords d'Évian et le protocole du 28 août 1962, pour réorganiser les services et former les six mille nouveaux fonctionnaires algériens embauchés entre 1963 et 1969. Il fallait notamment pallier le manque de techniciens dans le secteur des télécommunications et de personnel féminin au centre des chèques postaux d'Alger. Les futurs cadres algériens furent également accueillis dans les grandes écoles françaises.

Cette coopération était sans doute nécessaire au développement du service public algérien ; elle donna cependant lieu à une atmosphère paradoxale d'échanges, de négociations et de conflits. Les premières tensions entre les deux administrations se firent jour dès l'été 1962, lorsque les services algériens décidèrent de sanctionner les fonctionnaires français qui avaient quitté leur poste sans autorisation, en

refusant de payer les traitements et les primes qui leur étaient dus. Mais le bras de fer qui opposait les services centraux d'Alger et de Paris s'inscrivait en fait dans un contexte beaucoup large de mésentente entre les gouvernements des deux pays, notamment entre 1967 et 1971. Le gouvernement algérien cherchait alors à nationaliser les ressources en pétrole, la France menaçant en retour de suspendre son implication dans la coopération technique. Deux fonctionnaires français coopérants qui travaillaient dans le secteur des télécommunications furent notamment accusés d'espionnage pour le compte du gouvernement français et détenus dans des conditions très difficiles.

La transition de 1962 fut un moment particulier d'entrecroisement permanent des enjeux coloniaux et postcoloniaux, sociaux, économiques et politiques et de logiques locales, nationales et internationales. En suivant les circulations du personnel de l'administration des PTT, on touche alors à la question fondamentale du transfert de souveraineté entre l'ancienne métropole et la colonie nouvellement indépendante.